

# Rapport d'activité

## Crapaudromes 2025

Val-Saint-Germain, Morigny-Champigny  
et Bouterville



Natur'Essonne



Essonne  
TERRE D'AVENIRS



**Projet réalisé par NaturEssonne :**

Julie PENNETEAU, chargée d'études ([julie.penneteau@naturessonne.fr](mailto:julie.penneteau@naturessonne.fr))  
Rozenn LE TOUZE, stagiaire

**Rédaction :** Julie PENNETEAU et Rozenn LE TOUZE

**Selecture :** Odile CLOUT, Georges FOUILLEUX et Martine LACHERE, administrateurs

**Photographies page de garde et quatrième de couverture :**

Crapaud commun (*Bufo bufo*) dans un seau du Val-saint-Germain rempli d'eau  
(NaturEssonne)

**Crédit photos :** NaturEssonne, sauf mention contraire.

# Sommaire

I.	Préambule .....	2
II.	Présentation de l'étude .....	4
A.	Objectifs.....	4
B.	Moyens mis en œuvre .....	4
III.	Le Val-saint-Germain .....	5
A.	Contexte et historique du site .....	5
B.	Localisation du dispositif .....	5
C.	L'installation.....	6
D.	Le ramassage et le comptage .....	7
E.	Résultats .....	7
F.	Information et communication .....	11
IV.	Morigny-Champigny .....	11
G.	Contexte et historique du site .....	11
H.	Localisation du dispositif .....	12
I.	L'installation.....	12
J.	Le ramassage et le comptage .....	13
K.	Résultats .....	13
V.	Boutervilliers .....	15
L.	Contexte et historique du site .....	15
M.	Localisation du dispositif.....	15
A.	L'installation.....	16
B.	Le ramassage et le comptage .....	16
C.	Résultats .....	17
VI.	Bilan et perspectives .....	19

## I. Préambule

Les amphibiens font partie des vertébrés et comprennent trois ordres :

- ◆ Les Urodèles (tritons et salamandres),
- ◆ Les Anoures (grenouilles et crapauds),
- ◆ Les Gymnophiones ou Apodes (amphibiens sans pattes présents uniquement sous les tropiques).

On estime actuellement à 7 486 le nombre d'espèces d'amphibiens dans le monde. En France la diversité de ces espèces est nettement plus faible avec 35 espèces indigènes présentes (IUCN, 2015) dont 17 en Ile-de-France (Tableau 1).

Tableau 1. Liste des espèces d'amphibiens présentes en Ile-de-France, leur niveau de menace (IUCN, 2015) et leur statut de protection selon l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les modalités de leur protection (Légifrance, s. d.)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Menace France	Menace Ile-de-France	Statut de protection en France
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	VU	EN	Article 2
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	EN	Article 2
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	NT	NT	Article 2
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	NT	NT	Article 2
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	NT		Article 2
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	NT	Article 2
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	LC	EN	Article 2
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	NT	LC	Article 2
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC	LC	Article 2
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	NT	VU	Article 3
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC	Article 3
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC	LC	Article 3
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	LC	Article 3
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC	Article 3
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	LC	NA	Article 3
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	NT	DD	Article 4
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	NT	Article 4 et 5

### Légende :

#### L'article 2 interdit :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux
- la perturbation intentionnelle si celle-ci remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques
- la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain et européen

#### L'article 3 interdit :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ;
- la perturbation intentionnelle si celle-ci remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés sur le territoire métropolitain et européen

#### L'article 4 interdit :

- la mutilation des animaux
- la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain et européen.

#### L'article 5 indique que :

- des dérogations aux interdictions fixées aux articles 2, 3, 4 et 5 peuvent être accordées dans les conditions du code de l'environnement
- les dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de Grenouille rousse (*Rana temporaria*) peuvent être accordées pour une période de trois années à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles respectant certaines conditions

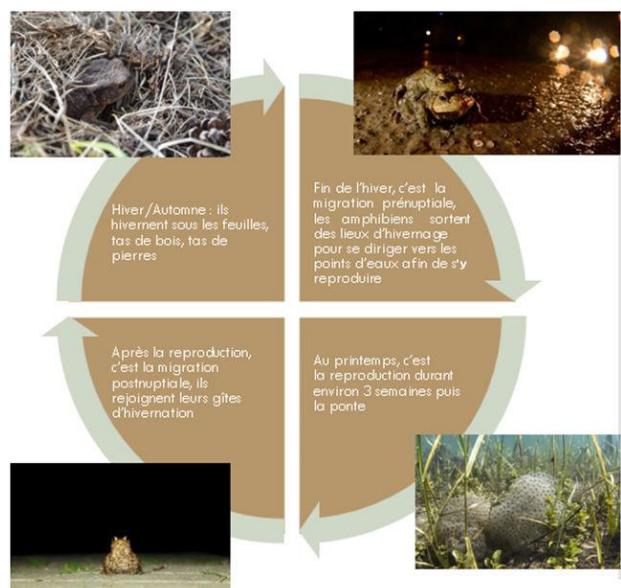
En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnérable	VU
Quasi menacée	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD
Non applicable	NA

La grande majorité des amphibiens possède un **cycle de vie en deux phases** : l'éclosion des œufs donne naissance à des larves aquatiques (appelées têtards chez les anoures et larves chez les urodèles) qui respirent par des branchies. Les pattes avant et arrière poussent au terme du développement larvaire que l'on appelle métamorphose.

Bien que les larves soient presque toujours aquatiques, le lien des adultes avec l'eau varie fortement entre les espèces. Par exemple, le Crapaud commun ou la Grenouille rousse ne se trouvent dans les points d'eaux que lors de la reproduction, alors que les Grenouilles vertes y restent toute l'année. Durant l'hiver les amphibiens **hivernent** dans un endroit à l'abri du gel, dans des anfractuosités du sol ou sous la vase des plans d'eau.

Ils passent la plupart de l'année dans les bois où ils hivernent. Puis à la sortie de l'hiver, ils retournent vers les mares et points d'eau qui les ont vu naître afin de s'y **reproduire** et d'y pondre leurs œufs : c'est la **migration prénuptiale**.

Cette période débute en février et les amphibiens restent une à trois semaines vers les points d'eau avant de retourner dans les bois autour du mois d'avril pour y passer le reste de l'année : c'est la **migration postnuptiale**.



Cependant, lors de cette migration, les amphibiens sont exposés à plusieurs risques : tout d'abord, ils doivent se protéger de multiples prédateurs (putois, sangliers, rapaces, oiseaux et reptiles), puis ils devront parcourir quelquefois plusieurs kilomètres avant d'atteindre la mare. Dans une réserve naturelle on a observé un déplacement de 20 à 50 mètres/heure, cette vitesse étant dépendante de l'environnement. Souvent nous rencontrons des mâles déjà en position sur leurs femelles qui avanceront ainsi plus lentement.

Figure 1 : Cycle de vie des amphibiens (© NaturEssonne)

De plus, ils sont exposés aux risques liés à la circulation automobile, dont les effets ont un impact très important sur les populations d'amphibiens. L'accumulation de cadavres sur la chaussée rend la route glissante. La construction de crapaudromes (temporaires) ou de crapauducs (permanents) à l'exemple de celui construit sur la route d'Ablis à Dourdan, ainsi que de brèves interruptions du trafic routier sont à l'heure actuelle les seules stratégies permettant d'éviter ces morts massives.

Sur la saison de reproduction 2024-2025, NaturEssonne a assuré la gestion de trois dispositifs temporaires, en coordination avec le Conseil départemental de l'Essonne, sur les communes du Val-Saint-Germain, de Mornay-Champigny et de Boutervilliers.

## II. Présentation de l'étude

### A. Objectifs

Le crapaudrome est un dispositif temporaire qui évite l'écrasement des amphibiens en les capturant dans des seaux avant la traversée de la route. Les animaux sont ensuite ramassés le matin puis déposés de l'autre côté.

Les dispositifs de franchissement des infrastructures par la faune, et en particulier par les amphibiens, souffrent encore d'une forte carence en matière de retour d'expérience, et s'appuient sur des techniques qui ont peu évolué depuis plusieurs décennies. Pourtant dans le même temps, l'évolution négative des milieux, l'état des populations, l'émergence des préoccupations de trame verte et bleue imposent de proposer des solutions techniquement, écologiquement et économiquement efficaces.

Il ressort des différents colloques et rencontres qui ont été effectués au cours de ces trois dernières décennies et de différents travaux de recherche à l'international que cette problématique n'a que peu progressé. Même s'il existe quelques tentatives de guides et préconisations en ce qui concerne les amphibiens, on manque encore de solutions d'ingénierie pleinement efficaces et au meilleur rapport qualité-prix. Différentes mesures et installations visant à réduire la mortalité de manière plus ou moins pérenne sont à la disposition des gestionnaires et spécialistes en charge de l'ingénierie des routes et de la planification des transports, entreprises de BTP, etc. (Cerema, 2019).

### B. Moyens mis en œuvre

Les dispositifs, initialement mis en place tous les ans sur le Val-Saint-Germain et Morigny-Champigny, par les bénévoles de NaturEsonne grâce à l'aide matérielle et humaine du service des Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental de l'Essonne (ENS CD91), sont maintenant tous installés par le Service Matériel Aménagement pour l'Environnement (SMAE), prestataire du Conseil départemental.

Une aide financière est également accordée à NaturEsonne par le Conseil départemental, afin de prendre en charge les frais que la gestion et le suivi du projet engendrent.

Traditionnellement installés entre début février et mi-avril, sur la période de migration des crapauds, les dispositifs peuvent être prolongés jusqu'à fin mai pour le côté retour en cas de conditions météorologiques peu favorables qui retarderaient les migrations post-nuptiales. Cette année la quasi-absence d'individu lors des ramassages d'avril nous a incités à ne pas maintenir cette prolongation : l'ensemble des dispositifs a été retiré les 29 et 30 avril. Puis les trous ont été rebouchés pendant la première quinzaine de mai.

Le ramassage des amphibiens a lieu tous les jours, le plus tôt possible, afin de limiter la prédation ou la noyade des individus en cas de fortes pluies.

En termes de matériel, la mise en place d'un tel dispositif nécessite : des seaux, des filets de 50 cm de haut à petites mailles, des piquets béton et une trancheuse.

Dans ce rapport nous emploierons le terme de crapaudrome afin de bien différencier notre dispositif, qui est temporaire, par rapport à un crapauduc qui est un dispositif permanent.

### III. Le Val-saint-Germain

#### A. Contexte et historique du site

Le projet d'installation d'un crapaudrome au Val-saint-Germain est né en 2011, suite à de nombreuses observations de crapauds écrasés au bord de la route D132 durant la période de migration. L'installation d'un dispositif était alors la solution la plus rapide et efficace à mettre en place pour la sauvegarde des populations d'amphibiens en attendant d'éventuelles solutions pérennes.

#### B. Localisation du dispositif

L'opération de sauvegarde des amphibiens a lieu dans l'ouest de l'Essonne, sur la commune du Val-Saint-Germain, au sein de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (Figure 2).

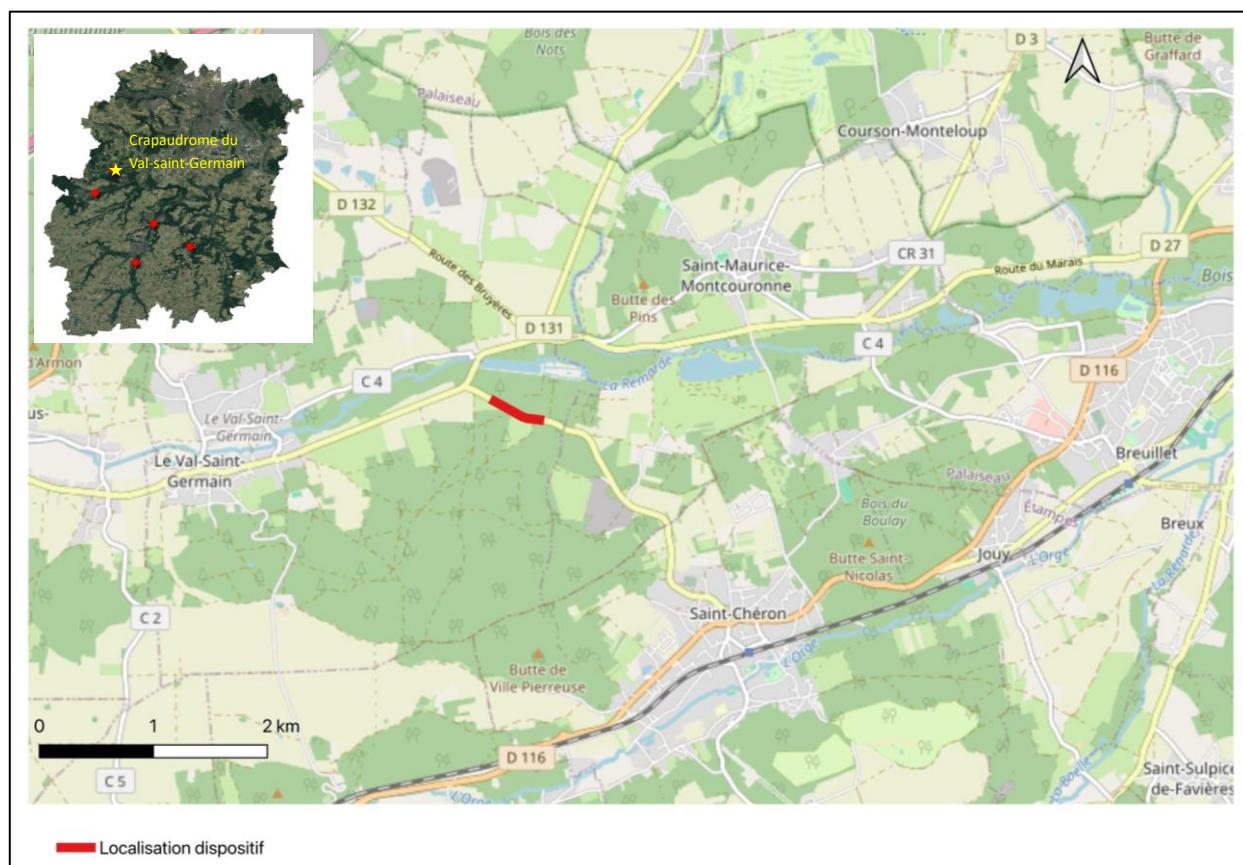


Figure 2 : Localisation du dispositif en Essonne et sur la D132

Le dispositif est installé au lieu-dit « Le Marais », sur la route départementale 132 qui longe le domaine du château du Marais (Figure 3).



Figure 3 : Localisation du crapaudrôme du Val-Saint-Germain

## C. L'installation

Ce crapaudrôme comporte 22 seaux en sens aller, 23 au sens retour sur environ 0,5 km de long. Le dispositif a été mis en place par le SMAE, entreprise prestataire du Conseil départemental de l'Essonne, le **5 février 2025**.

Tous les 8 mètres environ des seaux sont enterrés afin de récupérer les crapauds qui suivent ainsi la "barrière" installée. Chaque seau est :

- numéroté pour faciliter le suivi
- tapissé de feuilles dans le fonds pour cacher les individus tombés à l'intérieur et conserver un minimum de chaleur
- muni d'un bâton assez épais pour laisser remonter les micros mammifères ou insectes pouvant se retrouver piégés
- percé pour éviter que la pluie ne s'accumule dans le fond

Ces dernières années nous avons constaté que certains seaux du sens aller se remplissent d'eau. Il a donc été décidé de mettre moins de seaux dans ce secteur (fin du sens aller, après la barrière). Quatre seaux ont tout de même été inondés d'eau dès le début et ont été retirés pour éviter que des animaux n'y périssent noyés.

Cette année, comme l'année précédente, nous avons décidé d'installer des filets amovibles au niveau des accès aux parcelles voisines afin de limiter le passage d'amphibiens à ces endroits laissés habituellement ouverts. De petites affiches y ont été placées avec quelques explications et un numéro de téléphone à contacter en cas de besoin. Nous n'avons eu aucun retour négatif et le filet a toujours été remis en place par les usagers après leur passage.

## D. Le ramassage et le comptage

En période de migration, les crapauds se rendent, pour se reproduire, dans les 2 pièces d'eau situées dans le domaine du Château du Marais. La petite Mare à Quinte située dans le sens aller, au niveau du virage, semble peu voire pas fréquentée par les crapauds et grenouilles mais, bien que très dégradée, présente un fort potentiel et nécessiterait une restauration.

La migration se déroule le soir à la tombée de la nuit, particulièrement quand le temps est doux et pluvieux. Chaque matin, 7 jours sur 7, **14 bénévoles, 1 salariée de NaturEssonne et 1 stagiaire** se sont relayés pour ramasser les crapauds pendant **82** jours.

Le dispositif a été enlevé le **30 avril 2025 car aucun individu n'avait été ramassé depuis plusieurs jours et aucune pluie n'était prévue dans les jours suivants.**

Toutes les données ont été saisies sur la base de données régionale GeoNat'IdF (ARB, s. d.).

## E. Résultats

Cette opération nous a permis de faire traverser **690 amphibiens** dont **661 Crapauds communs, 27 Grenouilles brunes (rousses ou agiles) et 2 tritons**. Ceux-ci étaient répartis en 545 individus au sens aller (migration pré-nuptiale) et 145 au sens retour (migration post-nuptiale). Le nombre d'individus sur le retour représente donc environ 25 % de l'effectif observé dans le sens aller.

Au sein de cette population, on dénombre :

- 470 crapauds mâles, 186 crapauds femelles et 5 crapauds juvéniles
- 27 grenouilles brunes
- 2 tritons (1 triton palmé femelle et 1 triton ponctué femelle)

Le nombre d'individus ramassés par année est très variable (Figure 4), notamment à cause de la variation des conditions météorologiques qui représente un facteur important pour la migration des amphibiens. Cependant nous constatons tout de même une hausse des effectifs depuis 2023.

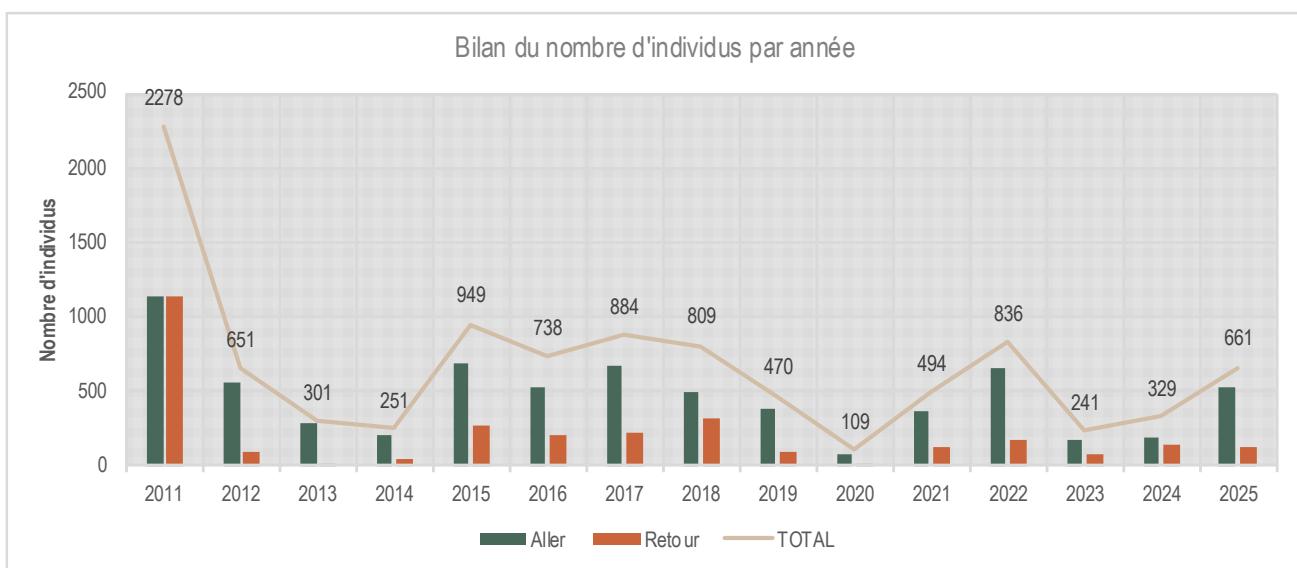


Figure 4 : Nombre de Crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés par année

Les premières migrations ont commencé en février, avec un pic dans la première quinzaine de mars pour le sens aller puis début avril pour le sens retour (Figure 5).

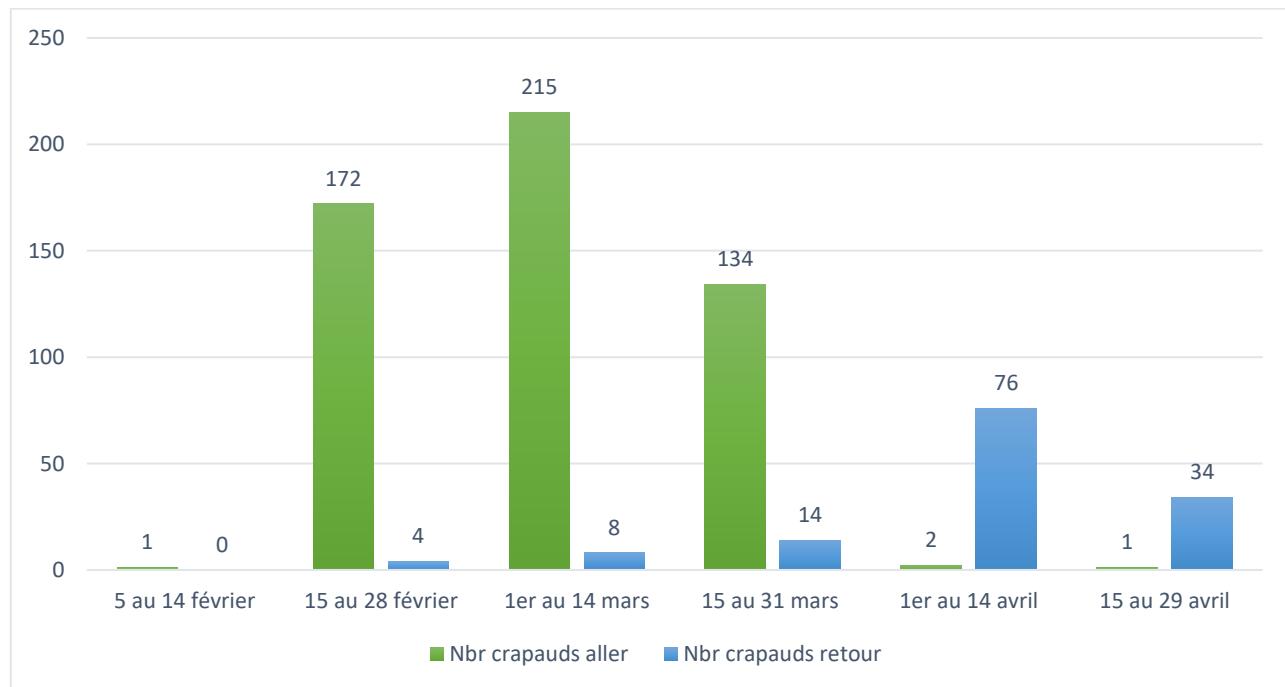


Figure 5 : Nombre d'individus de crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés en 2025 dans le sens aller et le sens retour par période

### Analyse par seau et par zone

Cette année, dans le sens « aller », ce sont les seaux A20 (69 amphibiens), A21 (70 amphibiens) et A22 (86 amphibiens) qui comptabilisent le plus d'amphibiens ramassés. Dans le sens « retour » c'est au niveau des seaux R9 (20 amphibiens) et R21 (46 amphibiens) que les passages sont les plus importants. **Si un projet de construction d'un crapauduc était envisagé, ces données nous indiquent les endroits les plus favorables pour l'installation d'un ou de plusieurs passages sous la route.**

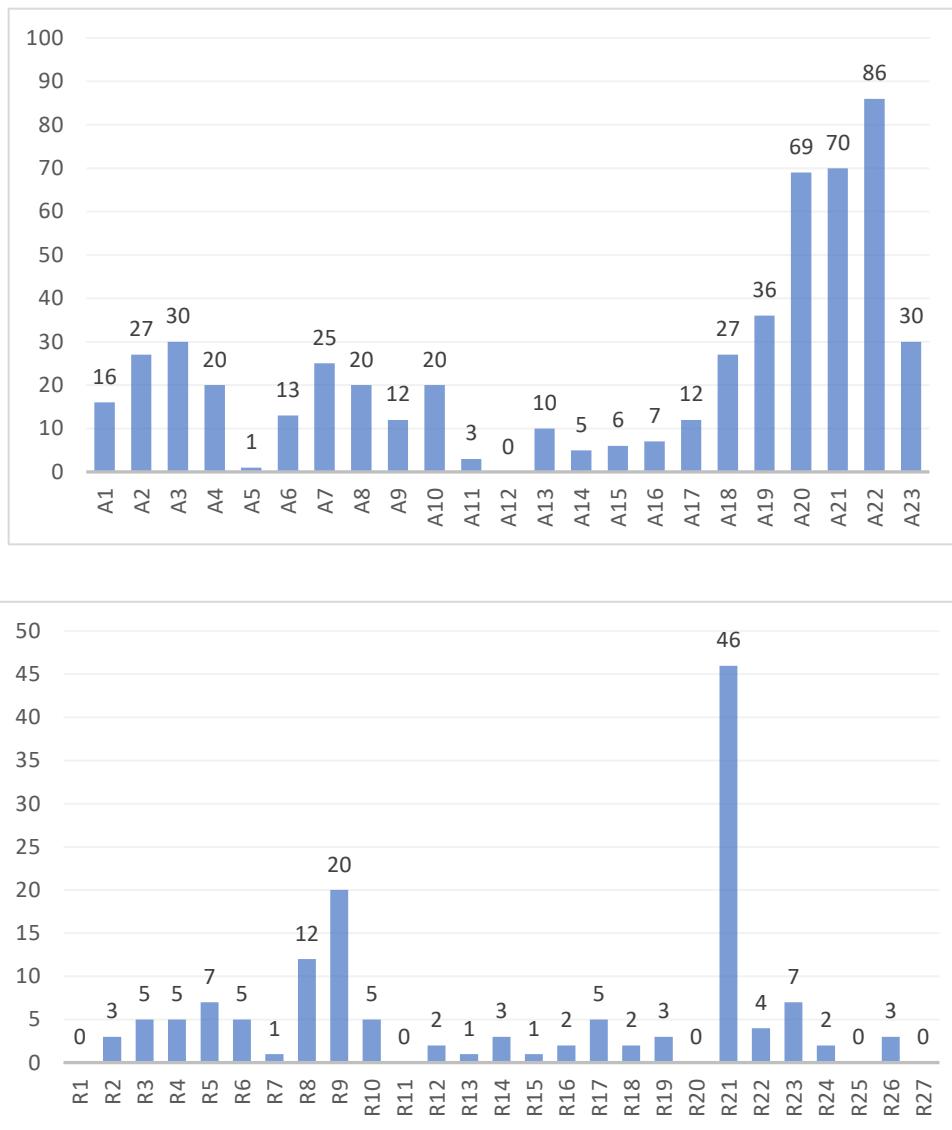


Figure 6 : Nombre d'individus ramassé par seau dans le sens « aller » (haut) et le sens « retour » (bas) en 2025

Comme les seaux ne sont pas toujours installés exactement à la même place d'année en année, il est parfois difficile de comparer les résultats. Il a donc été décidé depuis 2024 de délimiter 7 zones, afin d'identifier celles qui sont les plus fréquentées. Celles-ci sont délimitées à l'aide de repères via les infrastructures permanentes telles que des barrières, murs, portails, faciles à repérer sur le terrain.

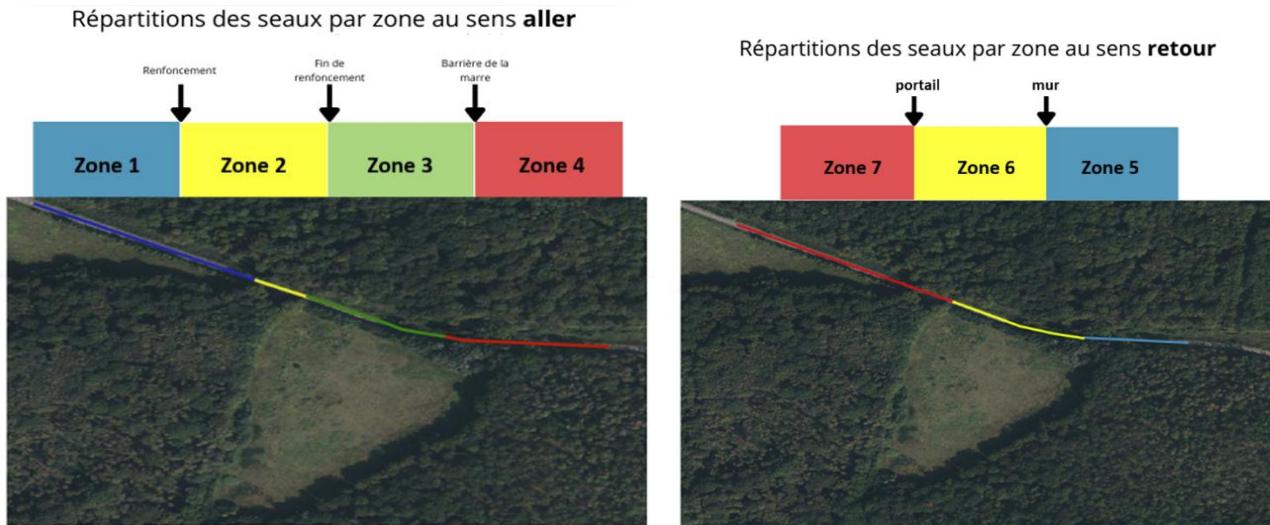


Figure 7 : Zonage du crapaudrome dans le sens aller et le sens retour

Dans le sens aller ce sont donc les zones 1 et 4 qui sont le plus fréquentées et pour le sens retour il s'agit de la zone 7 (Tableau 1). Cependant toutes les zones ne sont pas de la même longueur.

Tableau 1 : Répartition des crapauds ramassés par zone

Nbr de crapauds ramassés	Aller				Retour		
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7
2024	47	22	92	24	33	57	50
2025	91	57	73	304	52	24	60

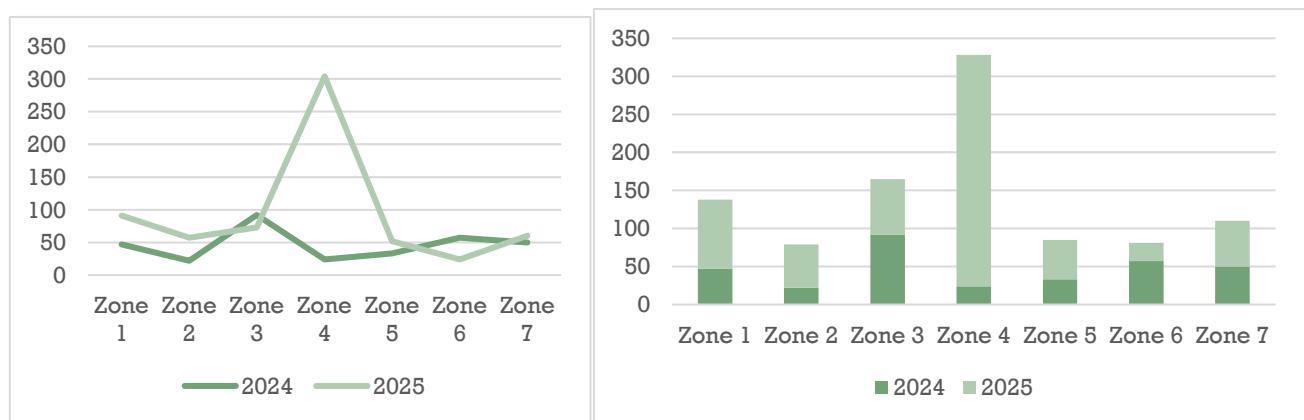


Figure 8 : Evolution du nbr de crapaud par zone en fonction des années (gauche) et en richesse cumulée (droite)

## F. Information et communication

Comme chaque année, 4 panneaux d'information et de communication ont été installés le long du dispositif afin d'avertir les automobilistes du passage nocturne des amphibiens par temps humide, ainsi qu'un panneau explicatif pour les passants désirant se renseigner sur le dispositif.



Figure 9 : Photographies des panneaux installés pour avertir les riverains concernant la traversée des crapauds et sur la présentation de ce qu'est un crapaudrome

## IV. Mornigny-Champigny

### G. Contexte et historique du site

En 2015 a eu lieu la première année du sauvetage des amphibiens à Mornigny-Champigny. Cette année-là, plusieurs bénévoles sont venus aider chaque soir pour que crapauds et grenouilles ne se fassent pas écraser. En 2016, cette intervention a été reconduite.

Après deux années de sauvetage, un accord a été conclu entre NaturEsonne et le Conseil départemental de l'Esonne afin d'installer un dispositif temporaire à partir de 2017.

## H. Localisation du dispositif

Le crapaudrome de Mornigny-Champigny se situe sur la Route départementale 17. Il est à cheval sur 2 communes : Mornigny-Champigny principalement et Auvers-Saint-Georges. Il a pour longueur 1,5 km aller/retour soit 3 km au total.

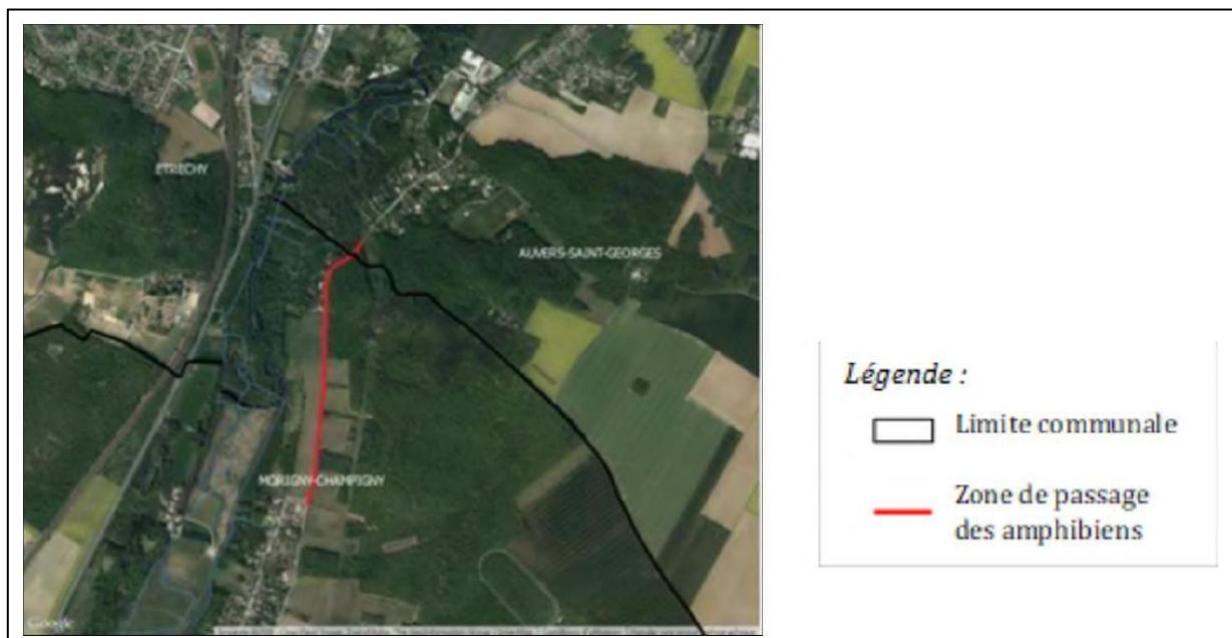


Figure 10 : Localisation du crapaudrome de Mornigny-Champigny

## I. L'installation

Le dispositif a été installé par le SMAE la semaine du 28 janvier 2025 et retiré le 29 avril, car aucun individu n'avait été ramassé depuis plusieurs jours et aucune pluie n'était prévue dans les jours suivants.

La tranchée a été faite à l'aide d'une trancheuse, puis le filet a été enterré et maintenu avec des barres en fer. Tous les 10 mètres environ des seaux sont enterrés afin de récupérer les amphibiens qui suivent ainsi la "barrière" installée. Comme au Val-Saint-Germain, chaque seau est :

- numéroté pour faciliter le suivi
- tapissé de feuilles dans le fonds pour cacher les individus tombés à l'intérieur et conserver un minimum de chaleur
- muni d'un bâton assez épais pour laisser remonter les micros mammifères ou insectes pouvant se retrouver piégés
- percé pour éviter que la pluie ne s'accumule dans le fond

Au total, 150 seaux ont été installés dans le sens aller et 110 seaux dans le sens retour. Arnaud Loret, bénévole de NaturEsonne, a par ailleurs installé lui-même 14 seaux, dans le sens retour, au sein du boisement faisant face à la Forêt de la Barre et 10 seaux le long de la prairie, dans le sens aller.

## J. Le ramassage et le comptage

Chaque matin entre le 31 janvier et le 29 avril, 13 bénévoles, se sont investis régulièrement pour le ramassage des amphibiens pendant ces 3 mois de migration.

Pour chaque amphibien tombé dans un seau, les bénévoles ont relevé le numéro du seau, le nombre d'amphibiens par espèce, le sexe ainsi que le stade d'évolution (juvénile ou adulte).

Toutes les données ont été saisies sur la base de données régionale GeoNat'îdF (ARB, s. d.).

## K. Résultats

Cette opération nous a permis de faire traverser 368 amphibiens dont 249 Crapauds communs, 114 Grenouilles rousses et 5 tritons (3 tritons ponctués et 2 tritons palmés). Ceux-ci étaient répartis en 300 individus au sens aller et 68 individus au sens retour.

Au sein de cette population, on dénombre :

- 127 crapauds mâles, 121 crapauds femelles et 1 crapaud juvénile
- 39 grenouilles mâles, 66 grenouilles femelles, 9 individus indéterminés
- 4 tritons femelles et 1 individu indéterminé

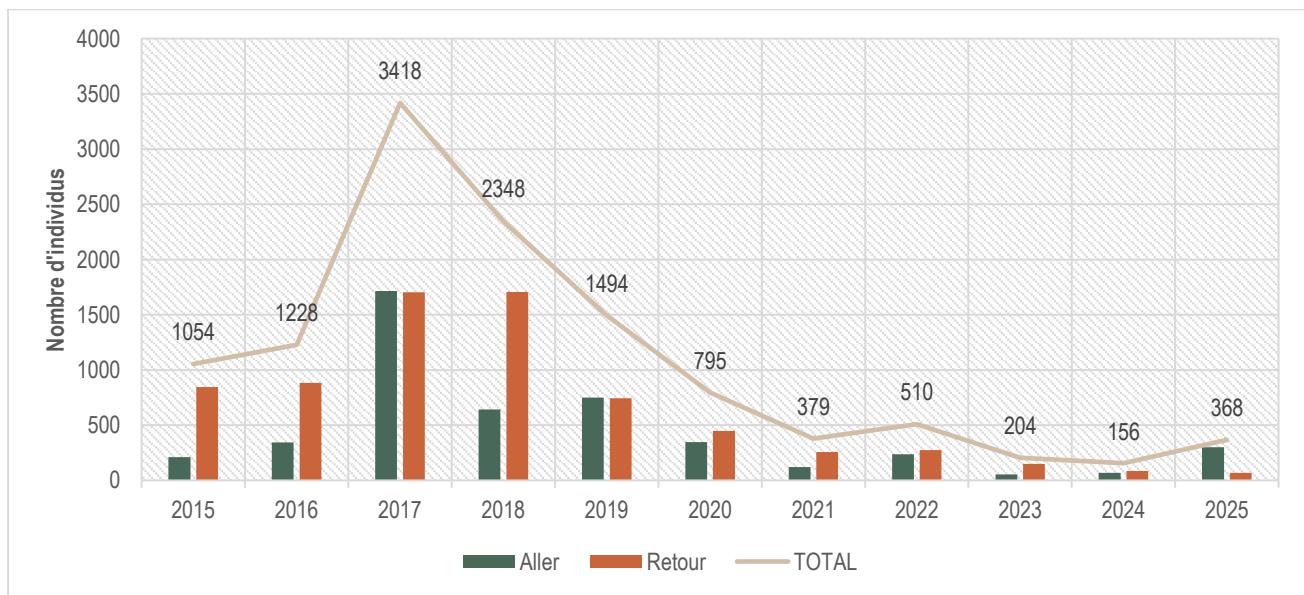


Figure 11 : Evolution du nombre de Crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassé par année

L'évolution des effectifs a nettement diminué depuis le début de l'installation du dispositif en 2017 passant de plus de 3000 individus à quelques centaines.

Les premières migrations ont commencé en février, avec un pic dès la deuxième quinzaine du mois pour le sens aller puis dans la deuxième quinzaine de mars pour le sens retour :

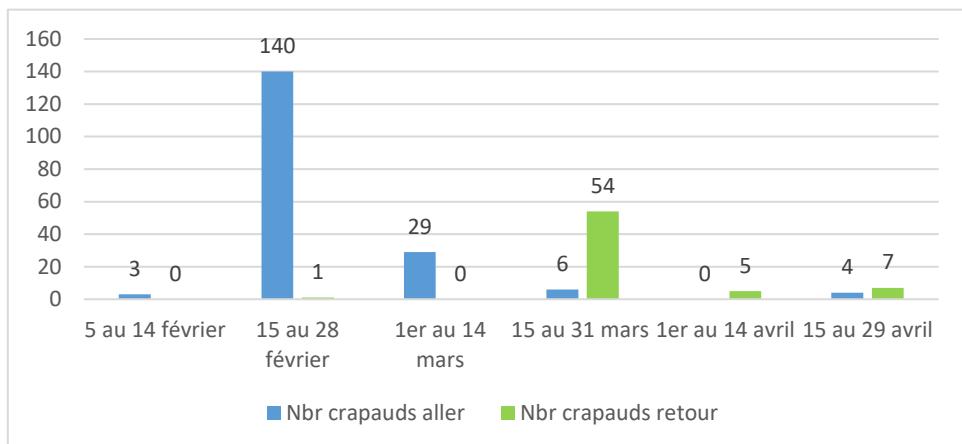


Figure 12 : Nombre de Crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés en 2025 dans le sens aller et le sens retour par période

#### Bilan par seu

Cette année, dans le sens « aller », les amphibiens se répartissent globalement sur l'ensemble des seaux installés : près de 56% des amphibiens ont été ramassés entre les seaux A12 et A29. Dans le sens « retour », la majorité des amphibiens ont été ramassés dans les seaux R2 à R28.

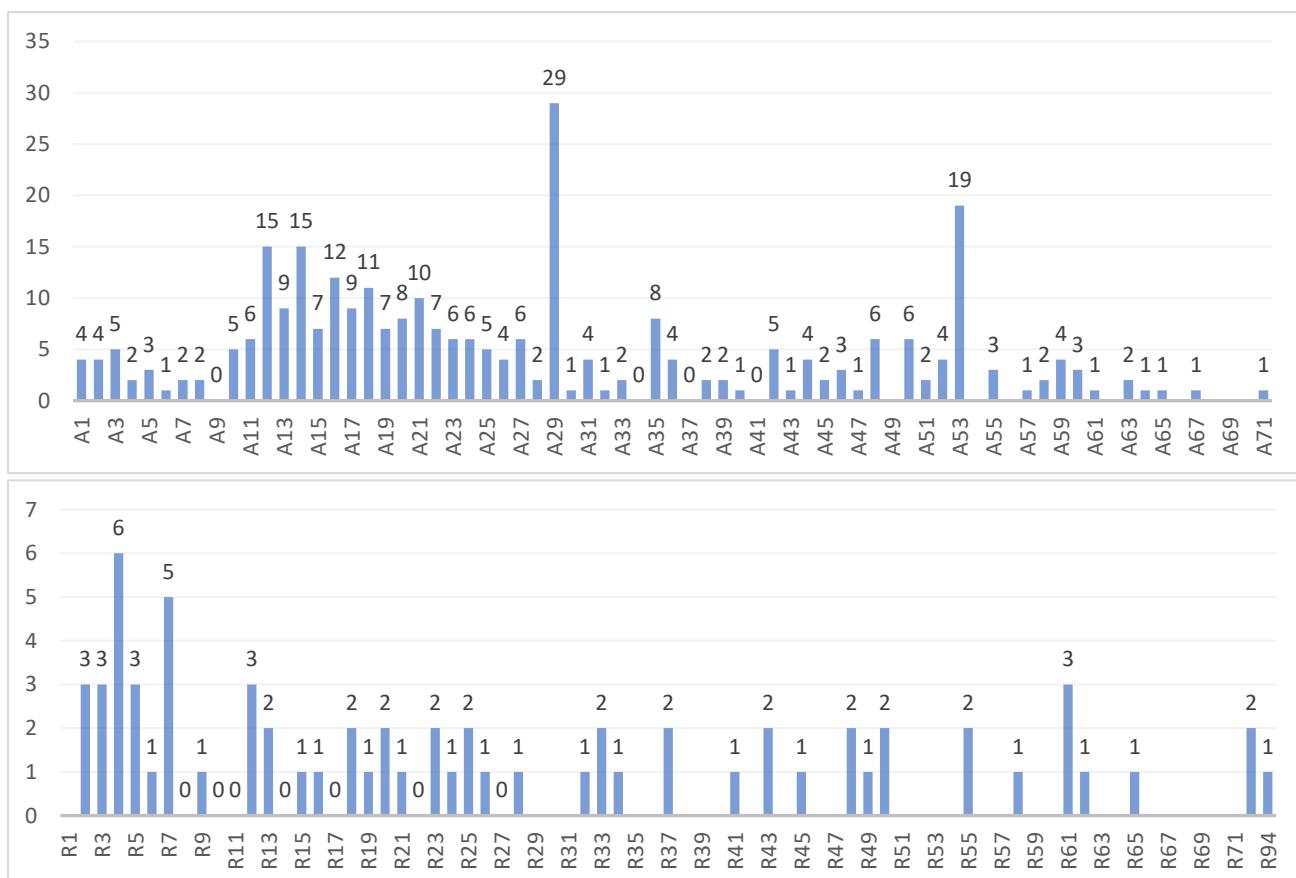


Figure 13 : Nombre d'individus ramassé par seu dans le sens « aller » (haut) et le sens « retour » (bas) en 2025

## V. Boutervilliers

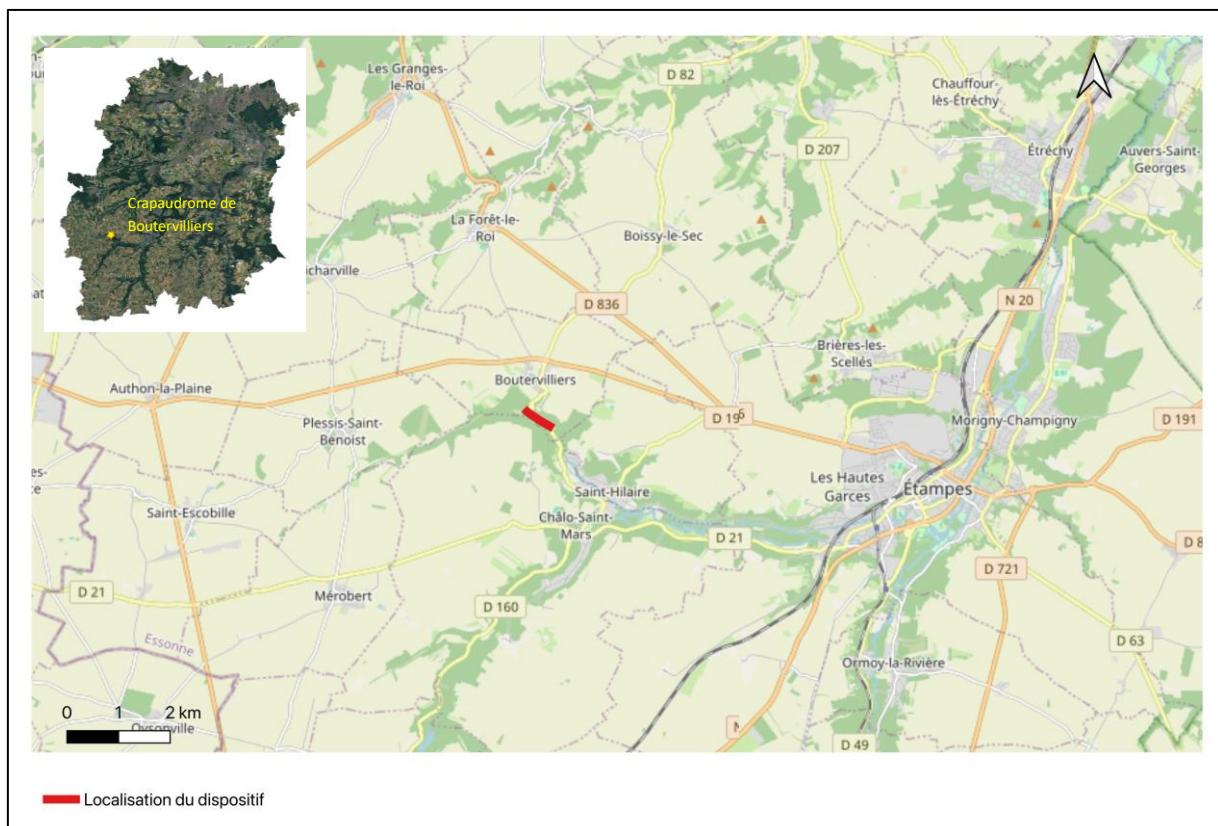
### L. Contexte et historique du site

Suite au signalement concernant la traversée de très nombreux amphibiens sur la commune de Boutervilliers en 2024, le Conseil départemental de l'Essonne a décidé d'installer en urgence un nouveau dispositif temporaire (crapaudrome) cette même année à partir de mi-février.

En 2025 cette installation a été reconduite et la coordination a été confiée à NaturEssonne.

### M. Localisation du dispositif

L'opération de sauvetage des amphibiens a lieu dans le sud de l'Essonne, sur la commune de Boutervilliers, située à 10 km à l'ouest de la Ville d'Étampes, au sein de la Communauté de communes de l'Étampois Sud-Essonne.



Le dispositif est installé le long de la route départementale 82, sur un linéaire d'environ 550 m.



Figure 15 : Localisation du craaudrome au sein de la commune de Bouterville

## A. L'installation

Ce craaudrome comporte 46 seaux en sens aller, 50 en sens retour et mesure environ 0,5 km de long. Le dispositif a été mis en place par le SMAE, entreprise prestataire du Conseil départemental de l'Essonne, le **9 février 2025**.

Tous les 10 m environ des seaux sont enterrés afin de récupérer les crapauds qui suivent ainsi la "barrière" installée. Chaque seau est :

- numéroté pour faciliter le suivi
- tapissé de feuilles dans le fonds pour cacher les individus tombés à l'intérieur et conserver un minimum de chaleur
- muni d'un bâton assez épais pour laisser remonter les micros mammifères ou insectes pouvant se retrouver piégés
- percé pour éviter que la pluie ne s'accumule dans le fond.

## B. Le ramassage et le comptage

En période de migration, les amphibiens se rendent, pour se reproduire, dans l'étang d'une propriété privée qui longe la départementale 82. La migration se déroule le soir à la tombée de la nuit, particulièrement quand le temps est doux et pluvieux. Chaque matin, 7 jours sur 7, **9 bénévoles et 1 stagiaire** se sont relayés pour ramasser les crapauds pendant **78** jours.

Le dispositif a été retiré à partir du **29 avril car aucun individu n'avait été ramassé depuis plusieurs jours et aucune pluie n'était prévue dans les jours suivants**.

Toutes les données ont été saisies sur la base de données régionale GeoNat'îdF (ARB, s. d.).

## C. Résultats

Cette opération nous a permis de faire traverser **12963 amphibiens** dont **12953 Crapauds communs**, **3 Grenouilles rousses** et **7 tritons palmés**. Ceux-ci étaient répartis en **8019** individus au sens aller et **4944** individus au sens retour.

Un très grand nombre d'individus a été compté dans le sens retour dès le mois de février, il est donc délicat d'estimer la proportion d'individus relevés dans le sens retour, qui étaient effectivement en phase postnuptiale. Compte tenu du grand nombre d'individus ayant traversé la départementale à cet endroit, il est possible qu'un certain nombre des amphibiens comptés dans le sens retour, aient été en fait en migration prénuptiale mais soient restés coincés le long des filets.

Compte tenu du très grand nombre d'amphibiens à faire traverser et du faible nombre de bénévoles mobilisés, il n'a pas été possible de faire un dénombrement par sexe pour ce dispositif.

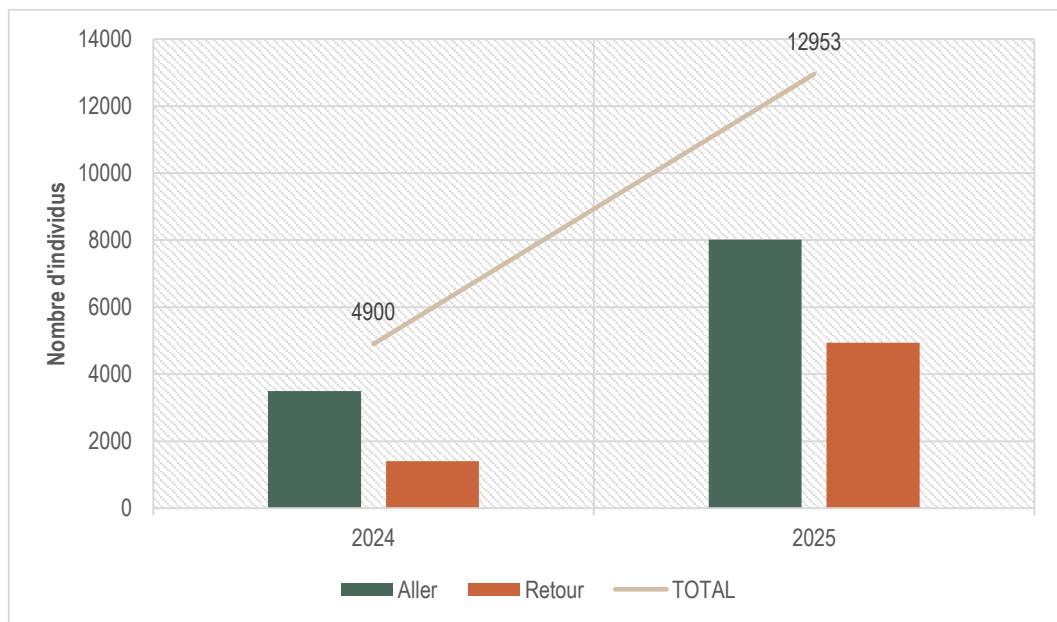


Figure 16 : Nombre de Crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés par année

Les premières migrations ont commencé en février, avec un pic entre le 15 février et le 15 mars. On constate un grand nombre de migrations en sens retour dès la 2<sup>e</sup> quinzaine de février, dont les causes sont difficiles à établir comme nous le verrons plus bas.

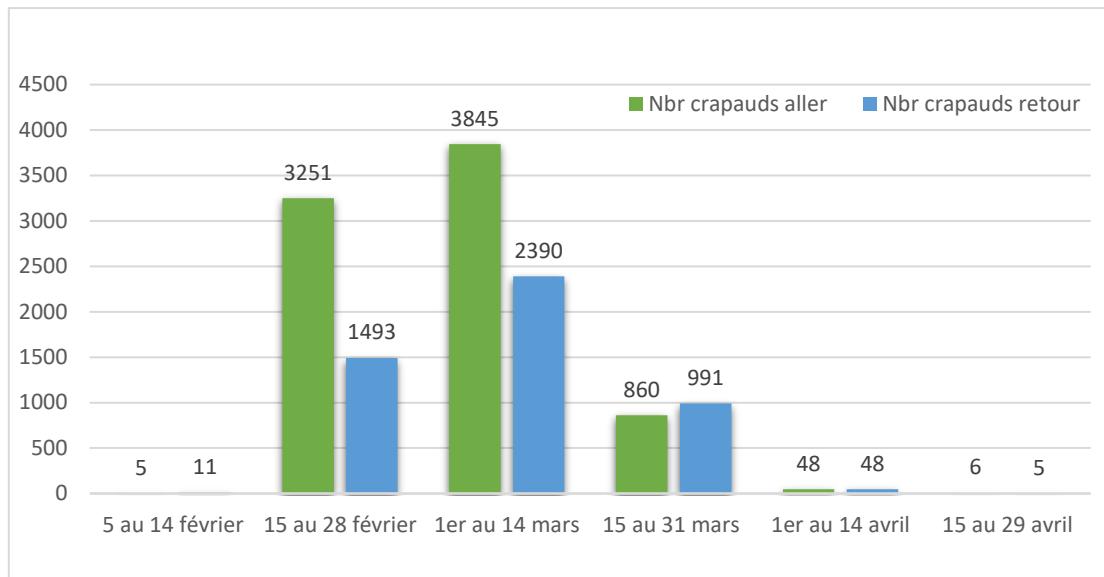


Figure 17 : Nombre de Crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés en 2025 dans le sens aller et le sens retour par période

#### Bilan par seu

Cette année, dans le sens « aller », les seaux A22 à A33 comptabilisent plus de 60% des amphibiens ramassés. Dans le sens « retour », les seaux R11 à R19 comprennent 86% des amphibiens ramassés (Figure 14).

Si un projet de construction d'un crapauduc était envisagé, ces données nous indiquent les endroits les plus favorables pour l'installation d'un ou de plusieurs passages sous la route.

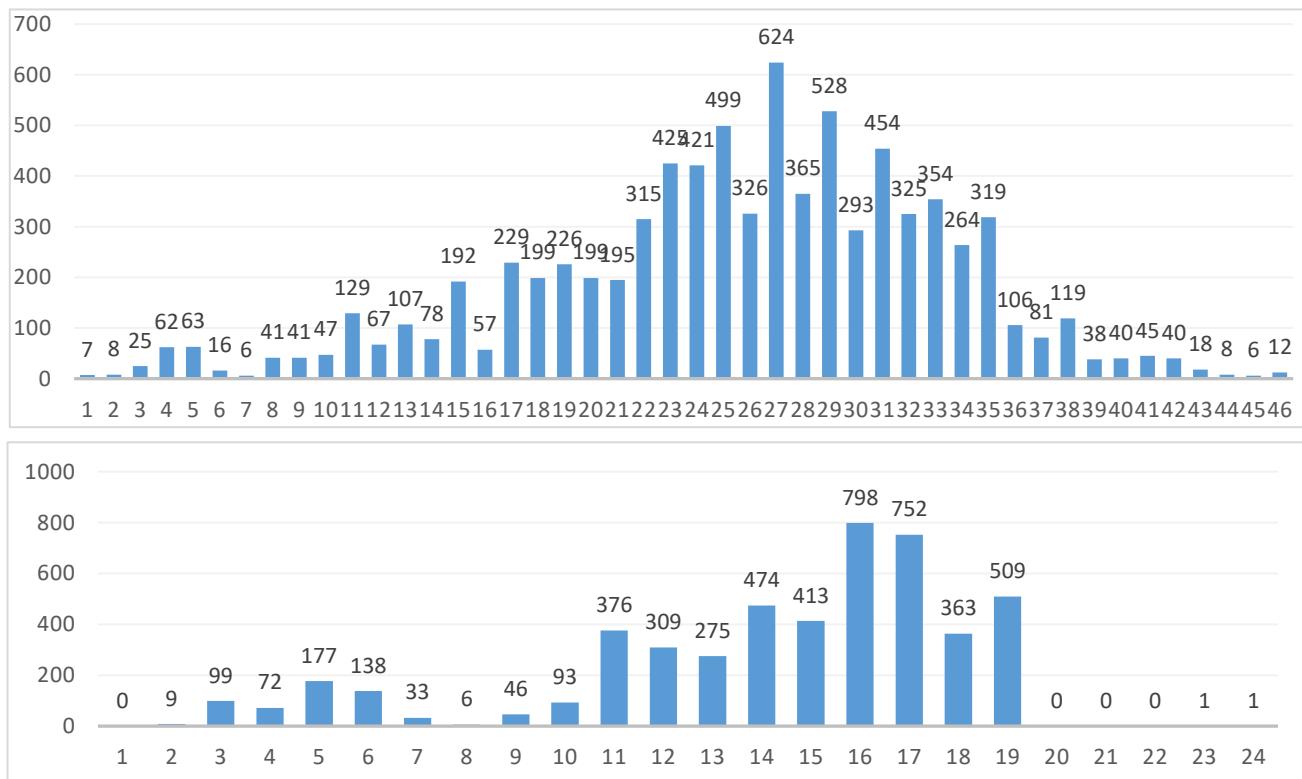


Figure 18 : Nombre d'individus de crapaud commun (*Bufo bufo*) ramassés en 2025 dans le sens aller et le sens retour en fonction de la période

L'équipe de bénévoles a constaté de nombreuses migrations et de nombreux amplexus dans le sens retour dès la seconde quinzaine de février, sans qu'il soit possible de déterminer les causes de ces retours en arrière alors que ces individus sont sur le chemin de la reproduction. Il est possible que le très grand nombre d'individus migrant au même moment sature les itinéraires de passage et entraîne une certaine confusion dans les trajectoires des amphibiens.

Globalement les bénévoles ont observé que, les jours de grande affluence, les filets ne jouaient plus totalement leur rôle de barrière, les amphibiens passant au-dessus des filets et rendant d'autant plus difficile le suivi des migrations. Cette saturation du dispositif a également eu pour conséquence de transformer ce dernier en piège les nuits où les amphibiens sont restés coincés le long des filets ou dans les seaux remplis à ras bord. Nous avons par exemple constaté des rondes de rapaces au-dessus du dispositif et de l'étang de reproduction.

En amont de la saison 2026, il serait souhaitable de lutter contre les risques de prédateurs et d'améliorer le dispositif afin faciliter le travail des bénévoles :

- L'équipe de bénévoles doit être renforcée, afin que les créneaux de ramassage ne soient pas toujours occupés par les mêmes personnes
- Des cachettes pourraient être installées ou des techniques d'effarouchement expérimentées le long du dispositif pour éviter la prédateur

Nous avons observé que le grillage du propriétaire tendait à s'abîmer par les trop nombreuses levées effectuées par les bénévoles pour faire passer les amphibiens vers la pièce d'eau. En accord avec le propriétaire, il pourrait être envisagé d'installer de grands tubes fixes qui éviteraient la levée systématique du grillage à chaque fois et permettrait aux crapauds d'aller jusqu'à l'étang sans être à découvert.

La solution pérenne la plus efficace pour pallier ces problèmes, compte tenu du très grand nombre de passages d'amphibiens dans cette zone, reste la construction d'un crapauduc.

## VI. Bilan et perspectives

**Val-Saint-Germain :** Malgré quelques variations interannuelles l'effectif moyen depuis 2012 est de 550 individus sauvés grâce au crapaudrome. La population semble se maintenir mais aucune évolution significative n'est malheureusement constatée. La création ou la restauration de mares dans le sens aller serait une solution intéressante pour limiter les traversées mais les parcelles en propriété privée rendent le financement et le montage du projet compliqués. La mise en place d'un crapauduc serait également une bonne solution mais celle-ci est très coûteuse et compliquée à mettre en œuvre.

**Morigny-Champigny :** Les effectifs ne cessent de diminuer depuis 2017 et la moyenne des effectifs depuis 2021 est de 320 individus ce qui est très peu sachant qu'il s'agit du plus grand dispositif installé et donc celui qui nécessite le plus d'investissement monétaire, matériel et bénévole.

**Boutervilliers :** Les effectifs sont les plus importants sur l'ensemble des crapaudromes du département. La nécessité de maintenir le dispositif, voire de le renforcer est indiscutable. La possibilité de mettre en place un crapauduc est à étudier. En attendant l'installation de zones de refuge ou d'effaroucheurs pourraient augmenter les chances de survies face à la prédateur sur le crapaudrome.

## Bibliographie

- ARB. (s. d.). GéoNat'IdF. <https://geonature.arb-idf.fr/>
- BEAUNE, D. (2019). *Bulletin de la Société Herpétologique de France n°171.* chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgjclefindmkaj/[http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/12/BulletinSHF\\_n171.pdf](http://lashf.org/wp-content/uploads/2021/12/BulletinSHF_n171.pdf)
- Cerema. (2019). *Amphibiens et dispositifs de franchissement des infrastructures de transport terrestre.* <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/amphibiens-dispositifs-franchissement-infrastructures>
- DUTHOY, C. (2021). *Étude sur la dynamique de la population de crapaud commun sur un crapaudrôme de l'Essonne entre 2011 et 2021* (p. 60). NaturEssonne.
- Légifrance. (s. d.). *Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043113964>
- SNPN. (s. d.). *Si les mares m'étaient comptées... Inventaire des mares d'Ile-de-France.* <https://mares-idf.alwaysdata.net/API/index.php>
- UICN. (2015). *La Liste rouge des espèces menacées en France—Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.* chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgjclefindmkaj/[https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste\\_rouge\\_France\\_Reptiles\\_et\\_Amphibiens\\_de\\_metropole.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2015/09/Liste_rouge_France_Reptiles_et_Amphibiens_de_metropole.pdf)